

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2019_064

Vote du compte de gestion 2018, du compte administratif 2018 et affectation du résultat

L'an deux mille dix-neuf et le cinq novembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Henri COUDERC.

Étaient présents : André BOUDES, Lionel CAYRON, Patrick CONTASTIN, Simone GÉLY, Daniel GIOVANNACCI, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Gérard PRÊTRE, Guy PUEL, Guylène PANTEL

Étaient représentés : Claude ALIBERT par Guy PUEL, Bernard POURQUIÉ par Hubert GRANIER

Secrétaire de séance : Hubert GRANIER

Date de convocation : 28 octobre 2019

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 14	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

La présente délibération annule et remplace la délibération DE_2019_020 relative au vote du compte de gestion 2018, compte administratif 2018 et affectation du résultat.

Le comité syndical,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par le président,

après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. **Prend acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 613,07	14 685,51		14 685,51	38 613,07
Opérations de l'exercice	243 085,58	253 518,26	122 105,68	291 662,20	365 191,26	545 180,46
TOTAUX	243 085,58	292 131,33	136 791,19	291 662,20	379 876,77	583 793,53
Résultat de clôture		49 045,75		154 871,01		203 916,76
				Restes à réaliser	224 766,86	

Besoin/excédent de financement total | 20 850,10 |

2. **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve ;

3. **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;

4. **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus ;

5. **Décide** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

49 045,75	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le président, Henri COUDERC

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 12/11/2019
et publié ou notifié
le 12/11/2019